

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Le Maire ouvre la séance à 18H20

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVAILLE, ROUX, Adjoint
Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme BRAVARD à Mme RAKIC
Mme DIEZ à Mme BIANCHI
Mme MONNOT à M. DAHLEN
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. FAIVRE
M. FEVRE à M. HENNEQUIN
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL

Avant leur arrivée en séance :

M. CANCEL à Mme CHATEAU
Mme LAGRANGE-MARTINET à M. FALCE

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire rend hommage aux deux victimes de l'attentat perpétré Gare St-Charles à MARSEILLE le 1^{er} octobre dernier.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS souhaite apporter une explication quant à son vote concernant le rapport 2 – Dépenalisation du stationnement payant de voirie.

Il précise qu'il est contre l'amendement proposé par le Maire, mais favorable au dispositif tel qu'il était présenté initialement.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

Arrivée de Mme LAGRANGE-MARTINET à 18h35

RAPPORT 2 – RAPPORTS ANNUELS ET BILANS D'ACTIVITES 2016 : SYMAB, SIVOUBEM, SPL BEAUNE CONGRES, SERVICES PUBLICS : TRANSPORTS URBAINS ET A LA DEMANDE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, EAU POTABLE, DECHETS, BAIGNADE NATURELLE ETANGS D'OR ET CRECHE DE CHAGNY, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET CCAS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2016 du SYMAB et de la SPL BEAUNE Congrès,
- à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2016 du SIVOUBEM,
- par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2016 :
 - des services publics de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud : transports urbains et à la demande, assainissement collectif et non collectif, eau potable, déchets, baignade naturelle Etangs d'Or et Crèche de Chagny,
 - de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud,
 - du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT 3 – CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du rapport d'activités 2016 du Contrat de Partenariat Eclairage Public.

RAPPORT 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SWING UP

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Swing Up,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative,

RAPPORT 5 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE CONCERNANT LE CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler la convention de partenariat avec l'Inspection Académique concernant le Centre Médico-Scolaire,
- autorise le Maire à signer le document contractuel à intervenir.

RAPPORT 6 – CONVENTION AVEC LA REGION DE GENDARMERIE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE – GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE COTE D'OR

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les termes de la convention à passer avec la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté - Groupement de Gendarmerie départementale de Côte d'Or, par laquelle l'Etat met à la disposition de la Ville un détachement de 6 militaires, afin d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre public à l'occasion du Semi-Marathon de la Vente des Vins 2017, moyennant une indemnisation de 936 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Arrivée de M. CANCEL à 18h55

RAPPORT 7 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS BEAUNOISES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les termes de la convention à passer avec l'Association BEAUNE Athlétisme 21, notamment la cession par la Ville de la gestion de la buvette et de la boutique du Semi-Marathon de la Ville des Vins 2017,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir,
- note que postérieurement à la manifestation, sera établie une note de synthèse faisant état de la liste des Associations sportives et du nombre de leurs bénévoles impliqués dans le déroulement de cet événement sportif, afin de mettre en valeur leur engagement auprès de la Municipalité.

RAPPORT 8 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BEAUNE ATHLETISME 21

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Association Sportive BEAUNE Athlétisme 21, afin de soutenir l'Association dans le cadre de ses projets de développement sportif (Ecole d'athlétisme et formation vers le niveau compétiteur) et d'acquisition de matériels pédagogiques structurants, ainsi que pour son implication dans les projets sportifs événementiels de la Ville,
- précise que le versement de cette subvention est conditionné à la signature de la convention évoquée dans le rapport 7,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 9 – RECENSEMENT DE LA POPULATION –REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

(rapporteur : Mme LEVIEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la rémunération des agents recenseurs, selon les barèmes suivants :

- feuilles de logements et feuilles non enquêtée	3,00 €
- bulletins individuels	0,70 €
- tournée de reconnaissance	0,20 € par logement
- carnet de tournée	0,14 € par logement
- frais de déplacement.....	40,00 € par iris

RAPPORT 10 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA GESTION DES PACS – CONVENTION

(rapporteur : Mme LEVIEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention à passer avec le Tribunal d'Instance de BEAUNE, afin d'assurer le transfert des dossiers papiers et numériques produits jusqu'alors par le Tribunal d'Instance dans le cadre de l'instruction des Pactes Civils de Solidarité -PACS-,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 11 – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE

(rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, décide de porter la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE, à 5 dimanches pour l'année 2018, aux dates suivantes : 14 janvier, 18 novembre, 9, 16 et 23 décembre.

Le Maire propose de procéder à l'examen du rapport remis sur table.

MARCHE DE NOËL – DEMANDE DE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la gratuité de l'occupation du domaine public au bénéfice de tous les commerçants et participants du marché de Noël, place Carnot, les 15, 16, 17, 23 et 24 décembre 2017.

RAPPORT 12 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D'OCTOBRE 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

Départ de Mmes LEVIEL à 19h22 et CAILLAUD à 19h40

RAPPORT 13 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20 H 30.

Affiché le 26 octobre 2017

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00